

PSA HORS-LA-LOI

La main dans le sac. ☹️



Une cigarette raccourcit la vie de 2 minutes.
Une bouteille raccourcit la vie de 4 minutes.
Un jour de travail raccourcit la vie de 8 heures !!

Les samedi 06 et dimanche 07 Juillet, la direction du ferrage a fait travailler des salariés du VSD en heures supplémentaires... après les 2 heures de H+ de modulation collective, annoncées au CSE.

Le samedi, certains ont travaillé de 11H55 à 23H40 et le dimanche de 17H00 au lundi 05H05 sauf que cela dépassait les 10H00 maximum de travail effectif par jour, autorisées par la loi.

Le vendredi, les salariés ont fait leur journée normale de 13H12 à 21H55.

Nous avons demandé des comptes à la direction, et informé en même temps, l'inspection du travail.

La CGT a demandé sur quel accord la direction s'appuyait pour faire travailler au-delà des 10H00 de travail maximum par jour, et si d'autre part, elle a fait une demande de dérogation à l'inspection du travail.

Ci-dessous, la réponse embarrassée de la direction centrale qui a renvoyée la patate chaude... aux directions locales des secteurs de fabrication.

« Un rappel des règles en matière de temps de travail, en particulier dans l'horaire de week-end a été transmis en réactivité dès hier matin, à l'ensemble des Directeurs des Unités de production de l'établissement. »

Prenant note de cette réponse, nous avons redemandé :

1/ La réintégration des salariés, volontaires pour travailler en VSD, que la direction a remis, arbitrairement, en doublage... notamment parce qu'ils n'étaient pas volontaires pour les heures supplémentaires.

2/ Qu'il soit mis fin aux avenants répétés que la direction fait régulièrement signer aux salariés de VSD et de nuit parce qu'en réalité, elle utilise ces avenants pour exercer un véritable chantage.

Pour ces demandes : la direction a botté en touche.

La CGT est contre les heures supplémentaires en général parce que la direction y a recours pour ne pas augmenter les salaires ni embaucher (et à plus forte raison quand les heures supplémentaires vont au-delà des maximums autorisés).

Aujourd'hui, le chômage de masse et la précarité explosent. Que les uns s'usent au travail avec des surcharges de postes démentes et des heures supplémentaires alors que des centaines de milliers d'autres sont sans emploi, est une infamie.

Les suppressions d'emplois concernent toutes les catégories professionnelles



PSA supprime des emplois sans les compenser par des embauches en CDI. En mai 2019, le site de Sochaux/Belchamp comptait 7598 salariés en CDI et CDD contre 8138 un an avant. (540 emplois supprimés en un an : 400 d'ouvriers, - 116 d'ETAM et 24 de Cadres). La CGT est pour que les milliards de bénéfices servent à embaucher massivement en CDI les ouvriers intérimaires et aussi dans les autres catégories professionnelles.

LA CGT DÉFEND TOUTES LES CATEGORIES PROFESSIONNELLES, POUR L'ARRÊT DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS, DES EMBAUCHES EN CDI, IL FAUDRA EN PASSER PAR LA LUTTE COLLECTIVE ET POUR LA PRÉPARER, LA CGT A BESOIN DE VOUS !

QCP : les salariés disent qu'ils ne sont pas d'accord ! ☹

A QCP comme partout ailleurs, la direction fait le choix de la productivité au détriment de nos conditions de travail. La dernière trouvaille a été de supprimer une personne aux postes CC4 sur les Lignes d'Acceptation et de répartir la charge de travail sur 3 opérateurs au lieu de 4. En théorie, cette réorganisation ne devait pas avoir d'impact négatif pour les opérateurs.

Bien-sûr, la réalité sur le terrain est toute autre ! Et cette nouvelle aggravation de nos conditions de travail n'est pas du goût des ouvriers du secteur, qui ont décidé de le faire savoir ! Proposée par la CGT, une réclamation collective a été signée par près de 80% des effectifs ! Que nous soyons CDI ou intérimaire, opérateur ou moniteur, nous nous sommes massivement exprimés pour dire stop et réclamer des conditions de travail décentes.

Dans un groupe multimilliardaire comme PSA, il est scandaleux que la seule préoccupation de nos dirigeants soit de continuer à réduire les effectifs et de surcharger de travail ceux qui restent !

Les délégués CGT ont remis cette réclamation collective à la direction de QCP et ont demandé que le problème soit résolu au plus vite. Affaire à suivre...

Lutte gagnante !

La CGT, avec les employés du Groupe Charles André (GCA) ont réussi à faire plier un Groupe milliardaire avec 64 grévistes (qui représentent 86% du personnel en CDI) sur 18 jours à Clermont-Ferrand.

Ils ont obtenu :

- Embauche de 5 CDD en CDI d'ici Août 2019
- La Flexibilité de 4 min à l'embauche et la fin de vacation ;
- L'intégration dans le salaire de la prime d'assiduité ;
- Une prime qualité de 40€ Brut ;
- Une paire de chaussures de sécurité par an ;
- Possibilité de poser des congés payés ou RTT ou heures de modulation, au choix du salariés ;
- Possibilité d'étaler les jours de grève jusqu'au mois de décembre.

Après Martine à la plage, Carlos à Sochaux €€€€



Après une inauguration en grande pompe de la nouvelle presse fin juin, avec boissons fraîches et petits fours pour les invités, (pendant que nous salariés nous avions une bouteille d'eau tiède dans certains secteurs), ce très très cher \$ CARLO\$ est à son tour venu sur le site de Sochaux. **La CGT l'a interpellé sur les conditions de travail, sur l'embauche des intérimaires, sur le projet Sochaux 2022.**

A part nous dire que pour rester compétitif, il faut continuer à être prudent... Sa seule réponse à nos questions est que c'est soit-disant la faute à l'Europe qui tue le marché automobile. « Ils votent le dimanche, on paye le lundi » C.T., mais qui paye ? Certainement pas lui, ces 21000€ par jour, samedi et dimanche compris, sont intacts et proviennent uniquement du fruit de notre travail.

Réclamons une meilleure répartition des richesses, pour nous c'est 400€/mois d'augmentation minimum pour tous qu'ils nous faut, et de meilleures conditions de travail !

Jouets de Noël

Cette prestation concerne **les enfants jusqu'à 11 ans** dans l'année en cours. Ils peuvent choisir parmi la sélection du CSE **un jouet ou un bon d'achat**, dans la tranche d'âge les concernant. Il est possible de choisir également dans les tranches **inférieures**.

Date limite de commande au CSE le vendredi 4 octobre ou en ligne le dimanche 6 octobre (au-delà de cette date, aucun choix, jouet ou bon d'achat, ne pourra être pris en compte en raison des délais de commande auprès des fournisseurs). **INFO DEPUIS APPLICATION MOBILE**, l'enregistrement de votre choix n'est prévu pour l'instant **que sur le site internet**.

Pour une naissance entre le 07 octobre et le 31 décembre 2019, contactez votre CSE.

En cas de difficulté sur les commandes des jouets contactez la CGT, les membres de la commission pourront remonter vos problèmes.